



République Française
Département de la Mayenne
Communauté de communes des Coëvrans
CHATRES LA FORET – 53600 EVRON

DEL N° 2026 021

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 MARS 2026

Le dix mars deux mil vingt-six, à 20 H, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués le 4 mars 2026, conformément aux articles L5211-1, L2121-10 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la salle du Trait d'Union à EVRON, sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD.

PRESENTS : François LEROUX (ASSE-LE-BERENGER), Hugues GRIMAUULT, Béatrice LE GOFF (BAIS), Patrick COUSIN (BLANDOUET-SAINT JEAN), Claude GARNIER (BREE), Régine PERRIER, déléguée suppléante remplaçant Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEU), Chantal ANGELIAUME, Joël BALANDRAUD, Marie-Thérèse BRETON, Adélaïde DEJARDIN, Isabelle DUTERTRE, Alain FORTIN, Vincent FOURNIER, Claude LANGEVIN, Sophie LECHAT-GATEL, Jean-Philippe MEIGNAN, Fabrice METAIRIE, Marie-Claire MOISY, Nathalie ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON, Maurice SUHARD, Blandine VERDIER (EVRON), Gérard PAPILLON (GESNES), Bertrand CHESNAY (HAMBERS), Alain SUARD (IZE), Bernard GERAULT (LA BAZOUGE-DES-ALLEUX), Pascal RIBOT (LA CHAPELLE-RAINSOUIN), Fabrice SIROT (LIVET), Robert GESLOT (MEZANGERS), Guillaume AMIARD, Geneviève PENGLAOU, Benoît QUINTARD, Jean-Noël RAVE, Janick RIVALAN (MONTSURS), Bernard MOULLÉ (SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT), Michel GALVANE, Laurette BOUCLY (SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES), Arlette LEUTELIER (SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD), Philippe DUYSCHÉ (SAINT-GEORGES-SUR-ERVE), Christine GESBERT (SAINT-LEGER-EN-CHARNIE), Christian LE BLANC (SAINT-PIERRE-SUR-ERVE), Jacques DANEAU (SAINT-THOMAS-DE-COURCERIE), Jacqueline LEPAGE (SAULGES), Bernard MORICE (THORIGNE-EN-CHARNIE), Joëlle BLANCHARD (TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE), Hervé RONDEAU (TRANS), Julie DUCOIN, Régis LEFEUVRE (VAIGES), Patrick MANJOIN, Xavier SEIGNEURET (VIMARTIN-SUR-ORTHE), Dominique RICHARD (VOUTRE).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS : Gaël GRINGOIRE (CHAMPGENETEU), Pascal FOUCAULT (EVRON), Daniel CLIMENT (NEAU).

DÉLEGUÉS TITULAIRES ABSENTS : Pierre LECOURT (EVRON), Roland BEUNAICHE (VIMARTIN-SUR-ORTHE).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Etienne GAUFFRE, directeur général des services, Thierry RITOUET, directeur général adjoint des infrastructures et Evelyne VÉGÉE, directrice générale adjointe des ressources.

Secrétaire de séance : Pascal RIBOT (LA CHAPELLE RAINSOUIN).

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 55

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 50

Pouvoir : Pascal FOUCAULT donne pouvoir à Alain FORTIN

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B *sexies*,

VU le budget primitif 2026 de la Communauté de communes des Coëvrans,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2026 pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la cotisation foncière des entreprises ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires *et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale* ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 février 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 51

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 51

↳ **FIXE** comme suit les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026 :

| | |
|--|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties..... | 15,47 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâtie..... | 23,85 % |
| Cotisation foncière des entreprises | 23,79 % |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 14,45 % |

↳ **CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



Pascal RIBOT



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Joël BALANDRAUD